



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

SUPERVISION BANCAIRE

# Communiqué de presse

26 juillet 2024

## La BCE conclut son test de résistance sur la cyberrésilience

- Le test de résistance visait à évaluer comment les banques réagiraient à un incident de cybersécurité grave mais plausible, et comment elles s'en remettraient
- Il a porté sur 109 banques, dont 28 ont fait l'objet de contrôles plus approfondis
- Les résultats seront pris en compte dans le SREP 2024 de la BCE

La Banque centrale européenne (BCE) a conclu ce jour son test de résistance sur la cyberrésilience, qui visait à évaluer comment les banques réagiraient à un incident de cybersécurité grave mais plausible, et comment elles s'en remettraient. Dans l'ensemble, le test a montré que les banques disposent de cadres de réaction et de rétablissement mais qu'ils restent des axes d'amélioration. Les résultats de ce test alimenteront le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP) 2024 et ont contribué à sensibiliser davantage les banques aux atouts et aux faiblesses de leurs cadres de cyberrésistance.

L'exercice, qui a débuté en janvier 2024, s'articulait autour d'un scénario fictif dans lequel toutes les mesures préventives échouaient tandis qu'une cyberattaque dégradait gravement les bases de données des systèmes centraux de chaque banque. Il s'agissait donc davantage d'observer comment les banques réagiraient à une cyberattaque et s'en remettraient que d'examiner leurs stratégies de prévention en la matière.

La détection et le traitement des déficiences des cadres de résilience opérationnelle des banques soumises à la surveillance prudentielle, y compris celles découlant des risques liés à la cybersécurité, figurent parmi les [priorités prudentielles de la BCE pour 2024-2026](#). La BCE a en effet constaté une [forte augmentation des cyberincidents](#) dans les déclarations que lui ont transmises les banques supervisées. Cette hausse résulte notamment de l'accentuation des tensions géopolitiques et des défis posés par la numérisation du secteur bancaire.

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Le test de résistance a concerné 109 banques directement supervisées par la BCE. Toutes les banques ont dû répondre à un questionnaire et soumettre des documents à des fins d'analyse par les autorités prudentielles, tandis qu'un échantillon de 28 banques ont fait l'objet de contrôles plus approfondis. Ces dernières ont été invitées à effectuer un test de restauration informatique et à apporter la preuve de son succès. Elles ont en outre reçu la visite des superviseurs. L'échantillon couvrait différents modèles d'activité et implantations géographiques afin de refléter l'ensemble du système bancaire de la zone euro et d'assurer une coordination suffisante avec les autres activités prudentielles.

Pour tester la réaction des banques à ce scénario, ces dernières ont dû montrer leur capacité à :

- activer leurs plans de réaction aux crises, y compris leurs procédures internes de gestion des crises et leurs plans de continuité des activités ;
- communiquer avec toutes les parties prenantes externes telles que les clients, les fournisseurs de services et les services de police ;
- effectuer une analyse afin de déterminer quels services seraient concernés et de quelle manière ;
- mettre en œuvre des mesures d'atténuation, y compris des solutions ponctuelles qui les aideraient à opérer pendant le temps nécessaire au rétablissement complet des systèmes informatiques.

Pour tester la capacité des banques à se redresser dans ce scénario, ces dernières ont dû démontrer qu'elles pouvaient :

- activer leurs plans de rétablissement, et notamment restaurer les données sauvegardées et convenir avec les prestataires de services tiers critiques de la manière de réagir à l'incident ;
- assurer le rétablissement et la remise en marche des zones affectées ;
- mettre en œuvre les enseignements tirés, par exemple en modifiant leur réaction et leurs plans de rétablissement.

La BCE entend maintenir sa collaboration avec les banques qu'elle supervise dans le but de renforcer leurs cadres de cyberrésistance. À cette fin, elle continuera d'encourager les banques à poursuivre leurs travaux en vue de se conformer aux attentes prudentielles, notamment en veillant à ce qu'elles disposent de plans adéquats de continuité des activités, de communication et de rétablissement, qui devraient envisager un éventail suffisamment large de scénarios de risques liés à la cybersécurité. Les banques devraient également être en mesure d'atteindre leurs objectifs de rétablissement, d'évaluer correctement leur dépendance à l'égard des prestataires de services informatiques tiers critiques et d'estimer de façon adéquate les pertes directes et indirectes qui résulteraient d'une cyberattaque.

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Les conclusions de l'exercice alimenteront le [SREP](#) 2024, qui évalue les différents profils de risque des banques. Le test de résistance sur la cyberrésilience n'ayant pas porté sur les fonds propres des banques, ses résultats n'auront pas d'incidence sur les [recommandations au titre du pilier 2](#). Les autorités de surveillance ont fourni un retour d'information à chaque banque, auquel elles donneront suite en conséquence. Certaines banques ont déjà commencé à corriger les insuffisances relevées au cours de l'exercice ou déjà prévu d'y remédier.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Clara Martín Marqués](#) au : +49 69 1344 17919.**

## Notes

- La BCE mène des tests de résistance prudentiels au moins une fois par an, conformément à l'[article 100 de la directive relative aux exigences de fonds propres \(CRD\)](#), et participe tous les deux ans au test de résistance coordonné à l'échelle de l'Union européenne par l'Autorité bancaire européenne (ABE). Les années où l'ABE ne réalise pas de test de résistance à l'échelle de l'Union européenne, la BCE conduit un exercice ciblé de test de résistance axé sur un thème spécifique, comme l'[analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires](#) en 2017, l'[analyse de sensibilité portant sur le risque de liquidité](#) en 2019, et le [test de résistance au risque climatique](#) en 2022.
- À l'heure actuelle, la BCE supervise 113 banques directement. Les 109 banques ayant participé au test de résistance sur la cyberrésilience étaient les banques soumises à la surveillance directe de la BCE au moment du lancement de l'exercice, hormis quelques exceptions pour des raisons spécifiques aux établissements concernés, telles que la restructuration ou le changement de catégorie d'importance.